68e ANNÉE (7e série) — N° 37 — 18 SEPTEMBRE 1958

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique
Directeur

Abbé R. DESVOYES
Secrétaire

NOTES BIBLIQUES

LES ORIGINES

I

LA BIBLE PAROLE DE DIEU

La Bible attire, et l'Eglise invite à la lire et à la méditer. Elle est en effet la Parole de Dieu, l'une des sources majeures qui alimentent la foi, l'espérance et la charité.

Mais elle est souvent difficile à comprendre. Il faut d'abord avoir quelques notions sur ses origines : les livres très divers qui la composent jalonnent une montée spirituelle et permettent de mieux saisir le mystère de l'Inspiration.

I. — Des livres très divers

La rédaction des 46 livres de l'A. T. et des 27 du N. T. s'étend de Moïse (XIIIe siècle av. J.-C.) à saint Jean, donc sur *quatorze siècles*. Quatorze siècles d'une *histoire très mouvementée*, dont ces livres gardent nécessairement la trace : Désert, Royaume indépendant, Exil au VIe siècle av. J.-C., Sionisme et Diaspora. Quatorze siècles d'*évolution linguistique et littéraire* (non moins que culturelle) Comparez ce qui s'est passé en France du temps de Clovis à nos jours. Tout spécialement, les livres saints ressortissent à des *genres littéraires* très différents des nôtres et, qui plus est, relevant du génie oriental.

Par ex. : *Histoire* familiale ou tribale, populaire, documentée, plus ou moins romancée, cette dernière proche de la parabole ; *Genre prophétique* (où se mêlent la poésie et la prose, les images grandioses et les actions symboliques, les hyperboles et les affirmations concises, etc.), qui donne naissance au genre *apocalyptique*, etc.

Conséquence : On ne peut comprendre la Bible sans connaître (au moins dans l'ensemble) les écrivains sacrés, leur personnalité et leur milieu.

II. — Unique montée spirituelle...

Ces livres ont en commun de *vouloir donner* un enseignement religieux ; on constate que tous marquent les étapes d'un courant spirituel qui se développe, s'approfondit au cours des âges et conduit vers le Christ.

Voici quelques-uns de leurs grands thèmes :

Foi en un Dieu unique, toujours plus clairement exprimée : Dieu majestueux et très-saint exige le respect (la « crainte » de l'A. T. ,qui est notre vertu de religion) et la sainteté (d'abord séparation de toute souillure) ; par là il oriente patiemment les âmes vers le sens de la charité.

Attente du Messie : cette espérance d'un personnage mystérieux qui sauvera son Peuple, et bientôt l'on ajoutera toute l'humanité (salut spirituel), se fait de plus en plus consciente et vive.

Et le *Nouveau Testament* donne le message de salut en même temps que l'histoire de ce Messie qui est le Verbe incarné.

III. — Le mystère de l'Inspiration

Un tel développement à travers 14 siècles et tant de livres divers est un phénomène unique que les historiens des religions ne peuvent que constater.

Il ne peut s'expliquer que par l'intervention divine, soit au cours de l'histoire par la Providence, soit à l'occasion de la rédaction des livres saints et c'est alors l'Inspiration.

Mystère qu'on peut exprimer en se conformant à la terminologie thomiste en disant : Dieu est l'auteur principal des livres saints. Les écrivains sont ses instruments, mais des instruments libres : Dieu respecte leur liberté et leur personnalité.

Il meut leur volonté, — confère à leur intelligence humaine sa lumière divine pour apprécier la valeur spirituelle des choses et des personnes ; il les assiste au moins négativement jusque dans la rédaction elle-même.

Cette action divine compénètre l'activité humaine à tel point que toute affirmation d'un auteur sacré est en même temps affirmation de Dieu. La Parole de Dieu garde la couleur et la vibration d'une parole humaine : Dieu « évite de faire tout ce qu'il n'est pas indispensable qu'il fasse. Il délègue aux être libres tout ce qui est délégable dans ses pouvoirs » (Jean Guitton).

Conséquences. — Pour trouver la Parole de Dieu il faut rechercher ce qu'a *voulu dire* l'auteur humain : ce qui suppose une étude analogue à celle que l'on fait d'un ouvrage profane.

Mais comme la Bible vient de Dieu, il faut toujours être prêt à suivre les indications et les directives que Dieu lui-même donne par son Eglise qui a reçu en cette matière une autorité souveraine.

Ainsi étudiée la Bible nous livre la Parole « qui ne passe pas », vierge de toute erreur (inerrance) et jouissant de l'autorité divine. C'est donc dans une disposition d'humilité, dans une attitude de foi, de prière et d'amour, qu'on doit aborder la lecture de la Bible.

II
L'IMMORTALITÉ DE L'AME DANS L'ANCIEN TESTAMENT

Les Israélites ont toujours partagé la croyance de tous les peuples en une survie. Jusqu'à l'Exil (586-536), leur croyance se résume dans le mot de « schéol », et ils demeurent fermés aux brillantes conceptions égyptiennes. — A partir de l'Exil, cette croyance ira s'approfondissant.

A. — La survie au schéol

1° Les premiers livres de la Bible (avant l'Exil) ne donnent sur l'au-delà aucun enseignement ex-professo ; mais leurs fréquentes *allusions* témoignent d'une croyance universelle en la survie.

Le corps retourne à la poussière dont il a été tiré (cf. Gen., III, 19 ; Ecclésiastique, III, 19-21). — Mais l'âme échappe à ce sort : elle va au schéol : cf. Gen., XXXVII, 35 ; XLIX, 33 ; I Rois, XVII, 21-22 ; Ecclésiaste, IX, 10...

2° Les *pratiques populaires* confirment ces allusions. Après toutes les manifestations normales de deuil (sac et cendre), le souci des Hébreux était d'assurer une sépulture : c'était pour eux le seul moyen de retourner auprès des pères, de reformer dans cet au-delà mystérieux, la famille humaine.

Aussi la privation de sépulture est-elle le grand malheur, la grande menace. Cf. I Samuel, XVII, 44-46 ; I Rois, XIV, 11 ; Jérémie, XVI, 4 ; Job, III, 13.

Certaines pratiques interdites (magie, nécromancie, etc.) confirment elles aussi cette croyance générale en une survie ; cf. Lévit., XX, 27.

3° Qu'était donc *le schéol?* C'est un lieu souterrain (les « enfers ») et ténébreux, qui reçoit tous les défunts, bons ou mauvais. (Gen., XLII, 38 ; Nombres, XVI, 28-30 ; Job, X, 21-22).

Les défunts y sont des Rephaïm (= sans force) des Ombres, partageant la même impuissance et le même silence (Eccl., IX, 5-6 et 10). Les Ombres ne peuvent même plus louer le Seigneur (Ps. 115-17) : on pensait, en effet, que le corps était nécessaire pour cette louange comme pour toute activité humaine (cf. Eccli., XVII, 22-23).

Sort peu enviable ! mais tous ces textes montrent Israël, comme tous les peuples, en possession d'une vérité foncière : *il y a une survie.*

B. — Conceptions égyptiennes

Vers 1500 av. J.-C., les Egyptiens croient généralement en une survie heureuse ou malheureuse : dans ce dernier cas, le mort subit les tourments de la déesse-chienne Amaït.

Les doctrines égyptiennes se sont considérablement développées dans un double sens : les conditions d'une survie heureuse ; les éléments de ce bonheur.

1° *Conditions physiques* de survie heureuse. — Il faut en premier lieu *sauver le corps* de la corruption : embaumement. Pour éviter les violations de la tombe, on organise le secret du tombeau, on multiplie les formules magiques qui doivent éloigner ou effrayer les voleurs. On fabrique des substituts du corps (statues, images) qui remplaceront éventuellement le corps disparu.

Il faut de plus *entretenir* la survie du défunt ; on met à sa portée ses objets usuels ; on assure des distributions régulières de provisions, qu'on finit par confier, moyennant finances, à des confréries de professionnels.

2° *Conditions morales* de survie heureuse. — Dès la mort a lieu la *pesée des cœurs,* ou jugement. Le défunt comparaît devant un tribunal composé d'Osiris et de 42 juges. Anubis surveille une balance, dont un plateau soutient une statuette de la Vérité ; sur l'autre, repose le cœur (ou conscience) du défunt : celui-ci va présenter sa défense ; au moindre mensonge, le cœur s'appesantira, la balance s'inclinera, le mort sera condamné et livré à Amaït.

La défense du défunt consiste en une longue confession négative adressée à Osiris, puis aux 42 juges : cette plaidoirie fait naturellement quelques entorses à la vérité.

Il faut donc *neutraliser le cœur.* A cet effet, on a eu soin de déposer au côté de la momie une formule magique, qui rend le cœur insensible aux mensonges proférés dans la plaidoirie. Tout est ainsi sauvé et le défunt est proclamé juste, ou « maa-khérou ».

A l'époque des Ramsès, on trouva le moyen de devenir *maa-khérou de son vivant.* Il suffisait de participer au mystère d'Osiris célébré à dates fixes en dix villes privilégiées. On y subissait un jugement anticipé et, si on accomplissait strictement les rites nombreux et coûteux, on était sûr de son éternité.

3° *Les éléments* de la survie heureuse. — Le juste est pratiquement divinisé ; on l'honore comme un dieu, d'autant plus solennellement qu'il occupait une plus haute situation (le pharaon est déjà divinisé de son vivant).

Le juste a libre accès à l'univers : la tombe est son séjour (nocturne surtout) ; il jouit des contrées osiriennes où l'on a pleine activité ; et même du pays des vivants : le défunt peut obtenir assez facilement permission de s'y rendre.

Car il s'intéresse aux vivants ; il leur annonce l'avenir, protège les siens, parfois les importune. Aussi les vivants n'épargnent-ils rien pour apaiser les morts ou pour les consulter.

En bref : ces doctrines sont imprégnées de matérialisme ; elles recourent à la magie ; elles favorisent la nécromancie, le culte des morts, le polythéisme.

4° *Israël devant ces doctrines.* — On comprend la sobre réserve des chefs d'Israël. Ils connaissent les idées égyptiennes, p. ex. la pesée des cœurs (cf. Prov., XXI, 2 ; XXIV, 12) ; mais ils savent aussi la propension de leurs compatriotes à la magie, à la nécromancie, au culte des morts ; ils constatent que les interdictions de la Loi sont loin d'être respectées.

Pour sauver le monothéisme, il faut donc détourner le peuple de ces doctrines d'Egypte. On demeure dans l'attente, ferme dans une foi obscure que nous devons admirer.

C. — Vers la lumière

A partir de l'Exil, elle va se faire de plus en plus vive sur le sort des âmes dans l'au-delà. Il suffit de résumer cette importante étape, puisque

déjà l'on a constaté la croyance très ferme en l'immortalité de l'âme.

Sous l'influence des Prophètes surtout, la religion devient plus personnelle : de ce fait, le problème de la rétribution se pose de plus en plus sur le plan individuel : où et quand s'exercera la justice de Dieu, en quoi l'on croit fermement ?

Les fidèles *souhaitent* ardemment jouir à jamais de l'intimité divine (Ps. XVI, 10-11 ; XVII, 15 , XLIX, 16 ; LXXIII, 24 ; etc.). Qui sait d'ailleurs ce qui se passe au schéol ? Les âmes des impies n'y sont-elles pas poursuivies par leurs crimes (cf. Isaïe, XIV, 9-10) et celles des justes ne peuvent-elles assister à leur réhabilitation posthume (Job, XIX, 23-27) ?

Certains fidèles parviennent à la *certitude* qu'il y a une rétribution dans l'autre monde : (cf. Tobie, IV, 7-11 ; Prov., XXI, 2 ; XXIV, 12 ; Psaume, XVI, 10-11). On se plaît dès lors à relire dans ce sens les textes prophétiques qui annonçaient la rétribution, le bonheur des justes et même la résurrection d'Israël comme peuple.

A partir de la persécution macchabéenne (au IIe siècle av. J.-C.) ces premières lueurs enfin *se répandent* comblent des espérances encore confuses et sont proclamées par les auteurs inspirés comme des vérités désormais certaines les sanctions d'outre-tombe, auxquelles participera le corps ressuscité : Daniel, XII, 1-3 ; II Macch., VII ; XII, 38-46 ; XV, 12-16. Le schéol est de plus en plus considéré comme le lieu de châtiment des méchants, comme l'enfer chrétien. Le bonheur éternel consiste essentiellement dans l'intimité éternelle avec le Dieu vivant : cf. les chapitres de Sagesse I-V, qui nous conduisent au seuil du Nouveau Testament.

* *

III

GENESE I-III. L'ORIGINE DU MONDE

A — Dans quel esprit doit-on aborder ces chapitres

Un jour ou l'autre tout homme se demande d'où viennent l'univers, l'homme, le mal et la souffrance ; sciences et philosophies fournissent des indications. Mais le chrétien qui veut une lumière plus grande, interroge la Genèse, Parole de Dieu.

Or, pour comprendre les chapitres I-III de la Genèse, qui répondent à ces questions, il faut éviter certaines confusions et connaître la méthode d'interprétation qui aujourd'hui s'impose.

1° Eviter certaines confusions :

Pendant trop longtemps on a voulu trouver dans la Genèse la science d'aujourd'hui : « Moïse possédait, quinze siècles avant l'ère chrétienne, une science qui ne devait éclore que 3.000 ans plus tard. » (Lacordaire en 1848).

En vertu de quoi, l'on a pratiqué ce qu'on a appelé le *concordisme* : par ex. on tâchait d'identifier les périodes géologiques avec les « jours » de la Genèse. Labeur décevant, exigeant d'incessantes remises au point, frisant le ridicule (par ex. le restitutionisme de Wiseman).

On oubliait qu'il y a *trois ordres de connaissance* : scientifique, philosophique et théologique. Elles procèdent différemment, mais doivent s'entr'aider : car, si leurs itinéraires ne se confondent pas, ils convergent.

Il ne faut donc pas chercher dans la Bible et en particulier dans la Genèse la science d'aujourd'hui, — mais les vérités et les faits dogmatiques que Dieu y a fait affirmer par un homme d'une culture déterminée, qui n'est plus la nôtre.

2° Comment procéder (Méthode). — L'autorité romaine a sanctionné les résultats certains de longs travaux exégétiques : Lettre de la Commission biblique (16 janvier 1948) et Encyclique *Humani generis* (12 août 1950). — Relativement à Gen. I-III. Ces documents approuvent une constatation et une distinction :

Une constatation. — On trouve ans le texte sacré deux récits différents : un récit ancien, qu'on pourrait appeler « patriarcal », concret et supposant la vie au désert, récit dont la rédaction remonte à Moïse ; et un récit plus jeune, « sacerdotal », conceptuel et supposant le milieu babylonien. Probablement rédigé au siècle de l'Exil. Ce dernier auteur inspiré a placé ce récit en tête de la Genèse, sans supprimer ni corriger le récit patriarcal, dont il percevait bien cependant les différences : mais l'enseignement était le même, et c'est cela qui importait.

De là *une distinction* s'impose, entre les vérités et leur expression, entre l'essentiel et l'accidentel : ces récits « relatent en un langage simple et figuré, adapté aux intelligences d'une humanité moins développée, les vérités fondamentales présupposées à l'économie du salut, en même temps que la description populaire des origines du genre humain et du peuple élu. » (Lettre de la Commission biblique, 1948).

C'est dans cet esprit que nous examinerons l'origine du monde, puis celle de l'homme et celle du mal.

B. — L'origine du monde

1° *Récit patriarcal* (Gen., II, 4 et suiv.). — Il faut d'abord relire le texte :

℣. 4 : création du « ciel et terre » = l'univers.

5 : le sol est nu, sec, désolé.

6-7 : Dieu crée donc l'eau et l'homme, sans lesquels rien ne peut pousser au désert.

8-17 : création des plantes (le jardin d'Eden, ou Paradis).

18-19 : création des animaux (pas de poissons).

Les *idées principales* qui y sont exprimées sont : Dieu unique et créateur, tout - puissant et sage. Souverainement bon il crée tout pour le couple humain, et l'univers lui-même est bon (optimisme foncier) ; il faudra le péché pour bouleverser cette harmonie (voir Gen., III).

2° *Vieillissement de ce récit.* — Les siècles passent ; la connaissance que l'on a du monde se développe ; Israël est au contact des empires mésopotamiens et bientôt les Juifs sont transplantés à Babylone (VIe siècle av. J.-C.).

On connaît de mieux en mieux les légendes babyloniennes sur les origines, surtout l'Enuma Elish, poème classique qu'apprennent tous les écoliers, et qu'on récite solennellement lors des fêtes splendides du Nouvel An.

Voici les grandes lignes de l'*Enuma Elish.*

A l'origine existent des dieux représentant les grands éléments, mais sous un aspect monstrueux

(par ex. la déesse Tiamat = le Chaos). Des théogonies donnent naissance à des dieux dérivés qui symbolisent la jeunesse, l'ordre et la justice.

Guerre des dieux : Marduk (dieu de Babylone), à la tête des jeunes dieux, triomphe des dieux-monstres commandés par Tiamat ; ces derniers sont tués.

De leurs cadavres Marduk construit l'univers : firmament, terre, eaux délimitées ; astres au rôle bien défini ; peuplement de la terre et des mers.

Les pieux Israélites éprouvent la nécessité de présenter autrement le vieux récit patriarcal ; cette *adaptation* est réalisée par un prêtre inspiré, dans Gen., I : il prend le cadre nouveau dans lequel on se représente l'origine des choses, pour y insérer les vérités éternelles du vieux récit, en les précisant au besoin.

3° Le *récit sacerdotal* (Gen., I, 1 - II, 3). — Relire :

I, 1-2 : L'univers créé par Dieu (l'idée abstraite de création à partir de rien, est mieux exprimée). Chaos primitif évoquant les marécages de Chaldée.

3-10 : Mise en ordre : lumière et ténèbres, eaux supérieures et inférieures, terre et mers.

11-31 : Peuplement : l'auteur procède du moins parfait au plus parfait : plantes, astres (qui se déplacent), poissons et oiseaux (avec eux apparaît le mystère de la vie : la procréation manifeste la volonté divine), animaux terrestres, le couple humain.

II, 1-3 : si toute la création est faite pour l'homme, celui-ci est ordonné à Dieu, donc tout est ordonné à Dieu : c'est le sens du repos sacré du Sabbat.

Idées principales : Dieu unique et créateur ; il est tout-puissant (Il dit, et il en fut ainsi), très sage (la stricte logique du récit) ; il demeure le souverain maître de tout (il « nomme », ce qui suppose connaissance et maîtrise). Essentiellement bon, l'univers lui aussi est bon (Dieu vit... que c'était bon, excellent) : on retrouve l'optimisme foncier du récit patriarcal.

4° *Conclusion.* — Les deux récits apportent essentiellement le même enseignement, cependant présenté de deux façons fort différentes. C'est donc qu'aux yeux même du dernier auteur inspiré (donc de Dieu), cet enseignement garde toute sa valeur.

Par suite il ne faut point rechercher, dans ces récits, des données scientifiques. Il n'y a qu'un point de rencontre entre les deux disciplines : le monde a commencé, l'histoire a commencé avec le temps, et cela par création « ex nihilo ».

Ces conclusions sont si vraies que les auteurs inspirés postérieurs n'ont pas craint de modifier à leur tour la présentation des détails pour affirmer les mêmes vérités fondamentales.

Voir par exemple : Psaumes VIII, 104 ; etc. ; Job, 38-41 ; Ecclésiastique, XLII, 15 à XLIII, 33 ; et surtout Jean I, 1-4 ; noter que l'Apôtre commence son Evangile par les deux premiers mots de la Genèse « Au commencement » ; de là il scrute les profondeurs de la Trinité, puis affirme que tout a été créé par Dieu et son Verbe éternel.

* *

IV
L'ORIGINE DE L'HOMME

1° *Récit patriarcal* (Gen., II, 7 suiv.).

Lire et remarquer :

℣. 7 : Création spéciale de l'homme : Dieu comme un potier modèle de l'argile (corps) et l'anime d'un souffle de vie qui vient directement de lui (âme spirituelle) : différence avec la création des animaux, au ℣. 19.

15-16 : L'homme doit « cultiver et garder » le Paradis, c'est-à-dire conserver et embellir la création par le travail (intéressant toutes ses facultés) : le travail est inscrit dans la nature humaine avant même le péché.

16-17 : L'homme reçoit la domination sur la nature, mais il doit mériter son bonheur : il est libre.

18 : Il est aussi un être social ; seul il ne peut accomplir sa destinée : Dieu lui suggère le désir d'une aide qui lui soit semblable (famille).

19-20 : Les animaux alors créés sont donnés à l'homme (qui les nomme), mais il n'y trouve pas l'aide désirée : sa nature est toute différente de la leur.

21-23 : Création de la femme. — Elle a lieu dans le mystère (sommeil) ; *La côte :* le mot hébreu évoque le « principe de vie », identique à celui de l'homme ; sise près du cœur la côte symbolise le désir de l'homme à quoi répond la femme ; composée d'os et de chair, elle permet à l'homme de reconnaître sa propre nature en sa compagne (os de mes os et chair de ma chair). Mais l'homme la nomme (ishshâh, féminin de 'ish), donc affirme sa domination : la femme lui est soumise (fonctionnellement).

24-25 : Leur union (le mariage) est inscrite dans leur nature : leur amour l'emporte sur l'amour filial, ils doivent devenir un seul être. — Leur nudité ne les trouble pas, parce qu'ils jouissent d'un parfait équilibre moral.

2° *Récit sacerdotal* (Gen., I, 26-31)

Exposé dépouillé de la poésie et des images du vieux récit, mais plein de grandeur et renfermant le même enseignement. Lire et noter :

℣. 27 : L'être humain est créé à l'image ressemblante de Dieu : ressemblance qui ne peut résider que dans une partie immatérielle, dans l'âme : intelligence et volonté libre.

« Homme et femme » sont créés ensemble et sur le même plan ; l'auteur sacerdotal passe sous silence la soumission de la femme à l'homme. Ils ont même nature et sont destinés au mariage : « Soyez féconds ».

28 : « Soumettez » l'univers ; c'est au couple humain qu'est donnée la domination du monde, ainsi que le devoir du travail et de la civilisation.

31 : Alors seulement l'œuvre divine est parfaite : son excellence vient de la présence de l'homme et de la femme, collaborateurs de l'œuvre créatrice à continuer.

3° *Enseignement commun*

Il est infiniment plus élevé que les données des légendes païennes, unique à vrai dire dans cette haute antiquité :

L'homme fait l'objet d'une création spéciale ;

seul de tous les êtres visibles, il possède une âme spirituelle libre : voir Eccli., XVII, 1-8.

La femme, de même nature que l'homme, le complète ; sans elle l'œuvre divine ne serait pas « excellente ».

Le mariage : l'amour conjugal crée une union intime au physique comme au moral (communauté de pensée et de vouloir) ; puisqu'ils deviennent « un seul être », leur union est indissoluble et unique, comme l'a affirmé Jésus : Matth., XIX, 4-7.

Les buts du mariage sont (dans l'ordre chronologique de nos récits) : l'aide mutuelle ; la multiplication du genre humain ; le travail efficace et civilisateur.

Travail et civilisation sont un devoir inscrit dans la nature humaine, avant d'être une peine du péché. Leur but est de continuer l'œuvre de Dieu.

La Science, très légitimement, recherche de son côté comment et quand apparut l'homme. Or, certaines de ses affirmations semblent contredire la Genèse : il s'agit des théories transformistes et polygénistes.

4° *Bible et Transformisme*

Des faits. — Paléontologie et Préhistoire font connaître des hommes très anciens, qu'on peut classer en bref de la façon suivante :

A la fin du Tertiaire apparaissent les australopithèques, supérieurs aux anthropoïdes, mais pas encore humains (capacité crânienne 500/700 cmc.).

Au début du Quaternaire, les Préhominiens (sinanthrope, pithécanthrope, etc.) dont on ne peut affirmer qu'ils furent vraiment des hommes (capacité crânienne 850/1200 cmc.).

Puis l'Homo faber (Néanderthal, 1300/1400 cmc.) doué d'intelligence, vivant il y a plus de 40 millénaires (?)

L'Homo sapiens, comprenant déjà les trois races actuelles (1500 / 1550 cmc.) depuis 30 ou 40.000 ans (?) — A noter les intermédiaires entre Homo faber et Homo sapiens, nommés les Hommes du Carmel.

Des théories. — Si l'on présente ces fossiles sur une seule ligne ascendante, on constate que leurs caractéristiques anatomiques progressent vers « l'humanisation », notamment vers un plus grand cerveau. Mais quand et comment apparut l'intelligence ?

Le Transformisme intégral affirme que tout l'homme (corps et âme) est le produit de l'évolution.

Le Transformisme spiritualiste admet l'intervention de Dieu : à un moment donné, dans un organisme préparé par une longue évolution, il aurait créé directement l'âme spirituelle. Ce serait analogue à ce qui se passe pour tout nouvel être humain : création directe de l'âme, qui s'insère dans la trame de la fécondation.

Que dit *la Bible ?* — Indépendamment de la Science, elle affirme un fait à portée théologique, dont la Science doit tenir compte : l'âme spirituelle directement créée par Dieu. De là :

« L'Eglise n'interdit pas que la doctrine de l'évolution, pour autant qu'elle recherche si le *corps* humain fut tiré d'une matière déjà existante et vivante (car la foi catholique nous oblige à maintenir l'immédiate création des *âmes* par Dieu)... soit l'objet de recherches et de discussions. » (Enc. *Humani generis*, 12 août 1950).

Les hypothèses des Transformistes spiritualistes sont donc compatibles avec l'enseignement de la Bible.

5° *Le Polygénisme*

Contredisant l'affirmation biblique qu'il y eut un seul couple humain primitif, il pose un problème beaucoup plus délicat.

Des faits. — Existence des trois grandes races de l'Homo sapiens. Existence d'une race plus particulière encore, celle de l'Homo faber, pour ne rien dire des Préhominiens.

Des théories. — On a pensé *d'abord* que ces races étaient autant de groupes provenant de branches différentes du tronc des Primates ; ils apparurent séparément et isolément (il y aurait eu un « Adam néanderthal », un « Adam noir », etc...).

Mais on admet communément *de nos jours* que les trois races de l'Homo sapiens forment un seul groupe. De plus, les Hommes du Carmel semblent établir un pont entre Homo sapiens et Homo faber (celui-ci pourrait d'ailleurs être une race dégénérée : c'est encore une autre théorie...).

Dès lors, un premier groupe de savants disent que ce groupe humain unique eut pour origine plusieurs individus d'une même branche des Primates, qui accédèrent à la fois à l'humanité (plusieurs Adam semblables et à peu près contemporains).

Cependant un second groupe, nombreux aussi, prônent le transformisme par mutations et remarquent que ces mutations sont rares et favorisent le monogénisme (un seul Adam).

Qu'en penser? Sans entrer dans le détail de ces questions aussi complexes que techniques, deux remarques s'imposent à nous :

1° Les savants sont loin d'être d'accord et leurs théories ne s'appuient sur aucun argument décisif.

2° L'Eglise, dépositaire des Saintes Ecritures, a pris position par son magistère ordinaire, au nom de la foi : c'est l'un des rares cas où elle oriente officiellement l'interprétation du texte sacré :

« Les fidèles ne peuvent embrasser une doctrine dont les tenants soutiennent ou bien qu'il y a eu sur terre, après Adam, de vrais hommes qui ne descendent pas de lui par génération naturelle, comme du premier père de tous, — ou bien qu'Adam désigne l'ensemble de ces multiples premiers pères. On ne voit, en effet, aucune façon d'accorder pareille doctrine avec ce qu'enseignent les sources de la vérité révélée et ce que proposent les actes du magistère ecclésiastique sur le péché originel, péché qui tire son origine d'un péché vraiment personnel, commis par Adam, et qui, répandu en tous par la génération, se trouve en chacun et lui appartient. » (Enc. *Humani generis*, 12 août 1950).

* *

V

ORIGINE DU MAL. PECHE ORIGINEL

« Péché originel » a un double sens, désignant soit le péché *personnel* d'Adam-Eve, soit le péché *communiqué* à toute l'humanité.

Le premier nous est raconté dans Gen. III.

A. — Le récit de Genèse III

1° Analogies lointaines avec les traditions païennes :

L'arbre de vie évoque la « plante de vie » de l'épopée de Gilgamesh : ce héros babylonien la recherche, pénètre dans un jardin précieux après avoir tué le monstre divin qui en garde l'entrée et s'empare de la plante de vie ; mais un serpent lui ravit son butin.

Des bas-reliefs assyriens représentent assez souvent un « arbre de vie » ; il n'a pas d'autre vertu qu'une « eau de jouvence » quelconque.

L'arbre de la science ne peut guère être rapproché que d'une antique habitude de mettre en relation certains arbres remarquables avec la divination.

La faute elle-même : Un seul récit sémitique, mais trouvé en Egypte, le mythe d'Adapa, présente une analogie : Adapa brise les ailes du dieu Vent, dans un mouvement de colère involontaire. Il obtient d'ailleurs son pardon du maître des dieux.

Tout cela est d'une grande pauvreté spirituelle : polythéisme, aucune notion de péché intérieur. Seules quelques images peuvent aider à mieux comprendre le récit biblique.

Ce fait explique que le prêtre du VI^e siècle a jugé parfaitement inutile de reprendre sous une autre forme le vieux récit patriarcal : il se suffit, à soi-même.

2° Lire Genèse III :

Utilisant sa propre expérience, éclairée et guidée (ne l'oublions pas) par l'inspiration divine, et fidèle à la révélation qui en a été faite, le vieil auteur raconte d'une manière imagée et très psychologique la faute première.

La tentation (1-5)

Son agent extérieur est le serpent, en qui toute la tradition a reconnu Satan (cf. Sagesse, II, 24 ; Jean, VIII, 44, etc.) ; il s'adresse à la femme qui, plus impulsive, est aussi la plus forte : elle achèvera sans difficulté l'œuvre commencée.

Le démon lui suggère le doute sur la véracité de Dieu (« Vous ne mourrez pas ») et le désir de devenir comme Dieu en mangeant du fruit défendu.

La chute (6-7)

Le fruit exerce sa séduction dans le domaine esthétique (imagination), physique (sens) et intellectuel. Le péché est commis.

Aussitôt leur nudité les trouble ; c'est le déséquilibre moral, la tendance au mal.

Les responsabilités (8-13)

L'auteur les indique sous forme d'une enquête divine, qui permet en même temps de souligner les autres effets de la faute :

Bien que le moins coupable, Adam est interrogé le premier : c'est lui, en effet qui endosse la grande responsabilité, car il est le chef de l'humanité naissante.

Au début de l'enquête les deux coupables avaient fui Dieu, saisis de crainte (8) : la familiarité divine a disparu ; l'homme désormais redoutera de voir Dieu, conscient de son état.

Au cours de l'enquête ils rejettent leur faute sur un autre (12-13) : l'orgueil continue ses ravages.

Châtiments (14-24)

Le serpent est maudit (14-15) : le Démon sera un jour définitivement vaincu.

Adam et Eve ont perdu la grâce (don surnaturel) ; l'arbre de vie leur est interdit, ce qui symbolise la perte de l'immortalité corporelle (don préternaturel) : ils sont voués à la mort. La souffrance accompagnera toutes leurs activités, dont les plus caractéristiques seulement sont indiquées : la maternité et le travail. — S'ajoutera le désordre social : au sein de la cellule familiale, la femme ne sera plus une compagne, mais une esclave (voir ℣. 16).

B. — L'enseignement de Genèse III

1° *L'état d'innocence ou de perfection*

Un certain nombre de dons s'ajoutaient à la nature humaine :

La grâce, familiarité divine, participation à la vie divine : c'était le don surnaturel, le plus important.

Dons préternaturels d'intégrité, équilibrant la nature humaine : intégrité morale (pas de tendance au mal), — intellectuelle (pas de penchant vers l'erreur), — physique (exemption de la souffrance et de la mort).

Mais cette « perfection » primitive était relative, car l'homme est une créature, donc il est limité et libre.

Il devait donc progresser (en accomplissant la volonté divine) ou faillir.

2° *Nature du premier péché*

Essentiellement *péché d'orgueil* : ℣. 5 : être comme Dieu, avoir « la science du bien et du mal ». Quelle est cette science ?

Non le discernement entre bien et mal (Dieu le leur avait donné en imposant son précepte).

Ni l'omniscience qui n'est qu'à Dieu et que l'homme déchu ne possède pas.

Mais la faculté de décider soi-même ce qui est bien et mal, de s'en faire juge : c'était une revendication d'autonomie morale, une révolte ouverte : l'orgueil.

Quel *acte matériel* a traduit cette révolte ? Selon certains exégètes ce serait une faute d'ordre sexuel car, dans le récit, on trouve : l'éveil de la pudeur, — le terme « connaître » qui peut signifier l'acte conjugal, — le serpent si souvent représenté avec la déesse impure.

Cependant l'éveil de la pudeur n'est qu'une manifestation (la plus expressive) du désordre moral. — Le verbe « connaître » et ses dérivés ont souvent d'autres sens que celui d'acte charnel.

Le serpent est en rapport avec la déesse impure, mais aussi avec maints autres cultes idolâtriques, la magie, la divination ; il est l'emblème du pharaon considéré comme un dieu. Bref cet animal était tout désigné pour symboliser la puissance spirituelle hostile à Dieu.

Conclusion : L'homme a péché tout entier, corps et âme ; mais l'acte matériel en quoi consiste cette faute est exprimé en style imagé.

3° *Conséquences pour Adam et Eve*

Perte de la grâce, don surnaturel.

Perte des dons préternaturels : penchant au mal, à l'erreur qui accompagne toujours la faute morale ; souffrance et mort.

La perte de ces privilèges laisse intacte l'essence de la nature humaine.

C. — **Le péché originel communiqué à tous**

La première faute fut personnelle et amena une ruine familiale, se manifestant dans les souffrances héréditaires, dont les coupables furent frappés.

1° *Souffrances héréditaires*

L'A. T. constate le fait et y voit la conséquence du premier péché. Cf. Ecclésiastique, XXV, 23 ; Sagesse, II, 23-24.

L'A. T. constate aussi l'incapacité native de l'homme à faire le bien (Gen., VIII, 21 ; Job, XV, 14-16, etc. ; Psaume, LI, 7). Mais la *faute héréditairement* transmise est une doctrine dont saint Paul est le premier témoin (Ep. aux Romains) : il met en parallèle la solidarité des hommes en Jésus sauveur et leur solidarité en Adam pécheur.

Voici un très bref aperçu de la doctrine catholique :

Le péché d'Adam - Eve établit l'humanité dans un *état* de péché semblable au leur après la faute, savoir : privation de la grâce et des dons préternaturels d'intégrité. Mais, pour leurs descendants, il s'agit d'un *état* de péché qui n'est pas dû à une faute personnelle. Dieu aime chaque individu et veut le sauver : pour cela, la loi de solidarité qui a joué contre nous en Adam joue en faveur de tous les hommes dans le Christ attendu ou venu : pour tous les hommes le salut éternel est rendu possible par la bienveillance divine et les mérites de Jésus crucifié.

3° *Questions*

a) Adam avait-il une maturité suffisante pour engager tout le genre humain ?

Humainement, non : il n'était pas dans un état de perfection *naturel* ; à l'aube de l'humanité c'était « une immense possibilité de progrès que lui ouvrait la jeune vigueur de sa nature, confortée de pareils secours (les dons), l'enfance d'une humanité royale » (Labourdette) : *Péché originel et origines*, 1953).

Faut-il donc penser qu'Adam ait reçu des lumières spéciales sur toutes les conséquences de son acte ?

Il semble préférable de tout rapporter à l'institution positive de Dieu : qui a entendu lier au comportement du premier couple humain l'avenir de toute l'humanité : c'est la loi de solidarité.

b) Ne peut-on dire en ce cas que Dieu ait voulu le premier péché ?

Certes non. Dieu n'a ni *voulu*, ni même de sens strict *prévu* la chose. Lui qui est en dehors de l'espace et du temps *voit* en bloc toute l'histoire. Son plan admirable est unique : nous sauver tous par l'Incarnation rédemptrice, utiliser souffrances et mort pour la Rédemption et pour une surabondance de grâce (saint Paul) due aux exemples et aux mérites du Christ rédempteur.

c) Pourquoi Marie et Jésus n'ont-ils pas joui des dons préternaturels ?

Précisément à cause de l'admirable plan divin de rédemption. Jésus et Marie eurent les deux dons préternaturels exigés par leur sainteté inégalable : l'intégrité morale et intellectuelle ; mais ils furent soumis à la souffrance et à la mort (suivie de résurrection), car ces souffrances et la mort, loin d'être incompatibles avec leur sainteté, étaient la condition nécessaire de l'œuvre rédemptrice. Jésus par là a sauvé (en droit) tous les hommes, il a associé sa Mère à cette œuvre.

Pour que ce salut se réalise (en fait), il nous a laissé sa doctrine, ses exemples et les grâces méritées par ses souffrances et sa mort ; à nous d'en profiter.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Refus ou concession de la sépulture religieuse ?

Q. — Dans la région où j'exerce mon ministère, nous nous trouvons souvent en face de cas comme les suivants :

1° Des baptisés, qui, durant leur vie, se sont conduits pratiquement comme des indifférents, ont abandonné toute pratique religieuse, ne se sont pas approchés des sacrements même au temps de Pâques, ou parfois se sont affiliés à des sectes impies ou hétérodoxes, se convertissent vers la fin de leur existence ou à l'article de la mort. Ils donnent nettement les *signa pœnitentiæ* exigés par le canon 1240 ; plusieurs même reçoivent les sacrements ; mais ils refusent obstinément de modifier les volontés antérieurement exprimées quant à leurs obsèques purement civiles.

Le clergé local est souvent bien embarrassé sur la conduite à tenir quant aux funérailles. La tendance, qui tend à devenir une norme par la coutume, est de laisser faire l'enterrement civil. Cette façon d'agir est-elle correcte ? N'est-il pas logique, au contraire, que ceux qui ont reçu les sacrements de l'Eglise reçoivent aussi une sépulture chrétienne ?

2° A l'opposé, d'autres baptisés refusent avec obstination de se confesser et de recevoir le viatique à l'article de la mort. Il se trouve cependant des prêtres qui leur administrent l'Extrême - Onction après leur avoir donné une simple bénédiction et qui leur accordent facilement les honneurs des funérailles religieuses. N'y a-t-il pas là un abus ?... Qu'en pense l'*Ami* ?

R. — 1° Rappelons d'abord brièvement les normes canoniques de l'octroi, — ou du refus, — de la sépulture ecclésiastique :

— *a*) Pour les baptisés qui n'en sont pas *expressément* privés, la sépulture religieuse est un *droit* ; elle devient aussi un *devoir*, une obligation pour ceux qui sont chargés de la procurer (*donandi sunt*, can. 1239, § 3). — *b*) La *privation* de sépulture ecclésiastique est une *peine* vindicative (can. 2291, 5°) ; elle ne saurait donc être légitimement prononcée ou appliquée en dehors des cas prévus par le droit (can. 1240) ; elle ne saurait davantage être étendue d'un cas à un autre (can. 2219, 3°). Le supérieur légitime pourrait cependant frapper de cette peine la transgression grave ou scandaleuse d'une loi, dans les conditioons prévues au canon 2222. L'évêque pourrait aussi sanctionner de cette pénalité la violation de lois diocésaines. Mais le curé ne possède aucune faculté semblable. Dans les cas *douteux*, le Code lui trace la conduite à tenir : recourir à l'Ordinaire, et, dans l'impossibilité de faire ce recours, incliner vers la clémence (donc vers l'octroi de la sépulture), sauf s'il devait en réulter un scandale. La sépulture chrétienne est donc la *norme* pour les baptisés ; le refus sera

l'*exception* et seulement dans les cas expressément prévus par le droit.

2° Le canon 1240 énumère de façon « taxative » les diverses catégories de baptisés qui sont soumis à cette peine de la « privation » ; mais, en tête, se trouve cette incise importante, qui s'applique à toutes les catégories énumérées : *nisi ante mortem aliqua dederint pœnitentiæ signa.*

3° Lorsque ces « signes de repentir » ont été donnés, — et la réception publique des sacrements [1] est un de ces signes les plus caractéristiques ,— la sanction privative n'existe plus ; il ne subsiste plus que le droit à la sépulture que possède tout baptisé.

Le refus de funérailles chrétiennes (ou, si l'on préfère, l'acceptation des obsèques purement civiles), qui serait en train de devenir la pratique courante (d'après notre correspondant), ne saurait s'expliquer et se légitimer que dans les cas suivants :

— *a*) lorsque l'octroi de la sépulture ecclésiastique ne pourrait être accordée *sans scandale*, soit parce que la pénitence ou conversion du moribond ne pourrait être prouvée ou au moins publiquement connue, soit parce que son refus obstiné de rétracter sa volonté concernant ses obsèques civiles ne saurait trouver d'excuse. En ce cas, le droit divin (qui proscrit le scandale) l'emportera sur le droit ecclésiastique ;

— *b*) si une loi diocésaine (ou, ce qui revient au même, une coutume locale sanctionnée par l'autorité épiscopale) avait établi, à titre de sanction (pour faire cesser un abus criant ou une pratique scandaleuse) la privation de sépulture dans le cas exposé par notre correspondant ;

— *c*) enfin, si la famille, nonobstant les normes canoniques, s'opposait à la célébration des funérailles religieuses et exigeait des obsèques civiles, conformément à la volonté jadis exprimée par le défunt. Il semble bien que le clergé n'aurait pas alors la possibilité de faire prévaloir le droit de l'Eglise.

4° Mais ce qui nous étonne le plus, dans cette consultation, c'est que le ministre catholique ait aussi facilement administré les derniers sacrements à un malade qui refusait positivement et obstinément de rétracter sa volonté (peut-être un ordre donné par écrit) de n'avoir que des obsèques purement civiles. Cette manière de faire ne nous semble tolérable que si se vérifie l'une ou l'autre des hypothèses suivantes : *a*) le prêtre ignorait totalement l'existence d'une volonté ou d'un engagement antérieur concernant l'enterrement civil, et, en raison de cette ignorance, il n'a pas soulevé la question, au moment où il administrait les sacrements (cette hypothèse ne semble pas réalisée dans le cas présent) ; *b*) ou bien le prêtre était au courant et informé de la volonté et des dispositions prises par le moribond ; mais *in extremis* il s'est abstenu volontairement de poser *explicitement* la question, — ayant des raisons de craindre une réponse négative. — Et cela afin de ne pas risquer de mettre le mourant dans la mauvaise foi ou la révolte, au moment où il allait rendre l'âme ; *c*) ou bien enfin, — et c'est peut-être l'hypothèse la plus admissible ou la plus vraisemblable, — la rétractation formelle de la volonté perverse eût nécessité, de la part du mourant, une série de démarches ou de formalités (surtout si cette volonté était légalement enregistrée), dont il n'était guère capable et qui l'eussent singulièrement troublé à une heure si grave. Le ministre, attentif avant tout à sauver l'âme, n'a pas cru devoir insister, même au prix du déroulement ultérieur de funérailles civiles. En ce cas, nous n'oserions le blâmer : en tant que pasteur, il s'est attaché à l'*essentiel.*

Quant à l'inobservation de l'intégralité du droit ecclésiastique, — qui semble préoccuper vivement notre consultant, — nous ferons remarquer que la loi *positive* du Code (can. 1240) ne prive expressément de la sépulture ecclésiastique que ceux qui ont donné l'ordre formel (et non rétracté) de « faire brûler leur corps » (crémation) après leur mort. (Et le canon 1203, § 2 prend la peine de préciser qu'il est interdit d'exécuter semblable volonté ; même si elle est exprimée dans un testament ou un acte formel, on la tiendra pour non avenue). Le droit général ne prévoit aucune sanction semblable à l'encontre de ceux qui ont pris des dispositions (non rétractées) pour s'assurer des obsèques purement civiles. Mais nous comprenons parfaitement qu'un législateur local (ou une coutume particulière légitime) puisse prendre des mesures coercitives (par exemple la privation *effective* de funérailles religieuses) pour briser un abus qui menace de s'étendre chez les fidèles. Sur ce point pratique, le mieux est de consulter l'Ordinaire et de s'en tenir à ses ordres ou à ses directives.

* *

5° Relativement à la pratique, signalée par notre correspondant, concernant l'administration de l'Extrême-Onction, nous ferons simplement les remarques suivantes :

— *a*) L'Extrême-Onction est *normalement* un « sacrement des vivants », c'est-à-dire qui exige l'état de grâce chez le sujet auquel il est administré (ce n'est que *per accidens* qu'il pourrait devenir un sacrement « des morts », c'est-à-dire de sujets en état de péché mortel, pourvu qu'ils aient au moins l'attrition). Bien que ce sacrement n'exige pas, avec la même rigueur que l'Eucharistie, que sa réception soit précédée de l'absolution chez les sujets en état de péché mortel, il est dans la norme et la nature de ce sacrement (des vivants) que le sacrement de Pénitence soit administré avant l'Extrême-Onction aux sujets qui ne sont pas en état de grâce. Que signifie cette « simple bénédiction » dont parle notre consultant et qui précéderait la collation du sacrement des infirmes ? ? ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est qu'elle ne saurait remplacer l'absolution sacramentelle.

— *b*) La question la plus grave concerne la collation du sacrement à un sujet indigne et probablement (?) impénitent, si l'on s'en tient à son refus obstiné de recevoir les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, — refus manifesté alors

[1] A propos des sacrements, nous ferons cependant une distinction. Seuls ceux qui sont considérés comme du « for externe » peuvent constituer un « signe » susceptible de rendre les droits perdus à ce for. Tels sont *normalement* (à moins qu'ils n'aient été administrés de façon absolument occulte ou secrète) l'Eucharistie et l'Extrême-Onction. Au contraire la Pénitence (l'absolution) étant essentiellement du *for interne*, n'est pas capable *normalement* et par elle seule (sauf circonstances spéciales) de restituer les droits perdus au for externe.

u'il avait encore l'usage de ses sens et de sa raion. Une telle disposition, s'il était avéré qu'elle ersévérait, poserait la question de la *validité* de Extrême-Onction (en raison du défaut d'intention), ussi bien que de sa *licéité*, en raison du manque e contrition et même d'attrition.

Mais nous supposons que le sacrement (comme simple « bénédiction » ? ?) a été conféré alors ue le mourant était déjà plus ou moins *sensibus estitutus* (sinon, on imagine mal pourquoi, en leine connaissance, il eût accepté l'Extrême-Oncion plutôt que le Viatique ou la Pénitence). C'est lors qu'il faut se rappeler les paroles du can. 942 : Ce sacrement ne doit pas être administré à ceux ui sciemment et sans repentir persévèrent dans n péché mortel manifeste ; si la chose paraît outeuse, le sacrement sera conféré sous condiion ». En ajoutant le terme *contumaciter* au texte u rituel de Paul V (reproduit dans l'édition de enoît XIV) [2], le Code envisage évidemment le cas un sujet ayant encore l'usage de ses sens ; de elles dispositions, font présumer légitimement chez ui l'absence d'intention vraie de recevoir le sacreent [3]. Mais lorsque le moribond commence à perre connaissance ou est *sensibus destitutus*, il est eaucoup plus difficile de juger de la persévérance es dispositions mauvaises. De bons auteurs n'hésitent pas à écrire : *De perseverantia in peccato seu e impœnitentia in mortis agone difficilime consre potest* [4]. Le P. Cappello pense qu'en pratique obstination dans le mal et l'impénitence finale ne e peuvent presque jamais être vérifiées ou constatées avec une certitude absolue : « Tant que le alade est vivant, écrit-il, même s'il a perdu l'usage de ses sens, ne peut-il pas, sous l'influx de a grâce divine, faire un acte de repentir et chaner sa volonté perverse ? » [5]. Cette remarque est autant plus juste que nous avons le droit de penser que Dieu, dans sa miséricorde, accorde à l'âme es secours spéciaux à l'heure décisive de l'agonie. En cas de doute, poursuit Cappello, « le sacreent sera administré sous condition. C'est pouruoi, pratiquement, on rencontrera rarement un as (*vix datur casus*) dans lequel il ne sera pas ossible d'administrer l'Extrême-Onction soit de açon absolue, soit sous condition ». Et l'auteur ite, à l'appui, l'autorité de Lehmkuhl et Ballerini-almieri.

6° En regard de cette doctrine, le cas qu'on nous ropose est certainement un cas-limite. Il s'agit de aptisés qui ont refusé obstinément de se confesser t de recevoir le viatique en danger de mort. Tant u'ils persévèrent certainement dans ces disposiions avec lucidité, nul doute qu'ils ne sauraient égitimement recevoir l'Extrême-Orient. Mais quand s ont perdu connaissance et surtout si l'état coateux se prolonge, qui pourrait affirmer qu'un hangement ne s'est pas opéré dans leurs dispoitions profondes ?

C'est pourquoi, si nous n'osons affirmer, dans ce cas, l'obligation (grave) d'administrer l'Extrême-Onction, nous ne blâmerons pas le prêtre qui, tout scandale étant écarté (*remoto scandalo*), « risque » une absolution *sous condition* et également l'Extrême-Onction *sous condition. Sacramenta propter homines :* dans l'hypothèse envisagée, l'Extrême-Onction a plus de chances d'obtenir son effet que la Pénitence, car elle requiert moins de dispositions actives de la part du sujet. C'est probablement ce qu'ont pensé (et ils ont agi en conséquence) les prêtres dont le geste ne semble pas avoir trouvé grâce devant notre consultant. (Nous mettons à part le tracé « stérile » d'une « simple bénédiction », dont nous ne percevons pas le sens ni la portée...).

Encore une fois, le cas concret envisagé apparaît bien comme un cas-limite, et les nuances seront à considérer. Il y a refus et refus, comme il y a obstination et obstination. Si le ministre ne peut présumer raisonnablement aucun changement dans les dispositions mauvaises ; si, à plus forte raison, il est moralement certain de leur persévérance, le sacrement ne saurait être légitimement conféré. Mais s'il y a doute, au moins probable, il *peut* être administré sous condition.

On notera que la collation du sacrement *par elle seule*, et sans que le moribond ait donné extérieurement de *signe* de repentir, ne lui rendra pas ses droits perdus au for externe, en particulier le droit à la sépulture religieuse.

A. BRIDE.

[2] Voici ce texte : *Impœnitentibus vero qui in manifesto eccato mortali moriuntur, ...penitus [sacramentum] deegetur.*

[3] L'édition du Rituel de 1925 (comme celle de 1952), eproduit exactement (au n° 10) le texte du canon 942.

[4] M. Conte a Coronata, *De Sacramentis*, I, éd. 1943, . 552.

[5] *De Extrema-Unctione* (éd. 1942), n. 263.

NOTES D'HISTOIRE DES RELIGIONS

Histoire des Religions, publiée sous la direction de Maurice BRILLANT et de René AIGRAIN. T. III. 1. **La religion égyptienne**, par E. DRIOTON. 2. **Les religions pré-helléniques**, par DEMARGNE. 3. **Les religions de la Grèce antique**, par E. des PLACES. 4. **La Religion romaine**, par P. FABRE. — In-8 de 443 p., 1.750 f. — Paris, Bloud et Gay, 1955.

Un vieux proverbe bourguignon dit que le bon vin en vieillissant ne peut que s'améliorer. En serait-il de même pour les livres ? Le t. Ier de cette *Histoire des Religions* ne satisfaisait pas tous les spécialistes. Le t. II, consacré à l' « Iran et aux religions de l'Extrême-Orient » marquait un progrès très net. Le présent volume traite de la religion égyptienne et des religions classiques de la Grèce et de Rome. Il est parfait et je ne sais trop ce qu'il faut admirer davantage, de l'érudition impeccable qui a présidé aux recherches, ou de l'esprit de synthèse qui a su ordonner cette science des détails en une large synthèse dont les historiens feront bien de s'inspirer à l'avenir.

M. le chanoine DRIOTON était directeur général du Service des Antiquités en Egypte. Dans une pensée de xénophobie que rien ne justifie, la révolution du Caire s'est privée de ses services. On le regrettera parce que, à l'heure actuelle, M. Drioton est incontestablement le maître de l'égyptologie, reconnu et salué comme tel dans le monde entier.

Au début même de son étude, l'éminent auteur se demande s'il y a une religion égyptienne ou

des religions égyptiennes. Et il répond par une formule qui serait à retenir, que cette religion de la vallée du Nil est une, mais qu'elle se caractérise par des dissemblances très nettes. Les Egyptiens ont voulu ne rien perdre de ce qui se disait des plus anciens dieux ; ils ont juxtaposé, assimilé toutes ces traditions, leurs écoles théologiques, leurs politiques successives, en ont fait, sans se préoccuper des contradictions, un tout qui restera le même, la religion nationale.

Ovide disait : « *Quisque suos patitur manes* ». Si cette réflexion du vieux poète latin est juste quand il s'agit des individus, a combien plus forte raison ne se vérifie-t-elle pas quand il s'agit des peuples et des religions ! Il y a en Egypte un substratum africain et plus spécialement hamitique. Donc, comme partout dans ce dernier domaine, prédominance d'un animisme que nous retrouverons plus tard, mais évolué, et passé du stade de l'esprit au rang de dieu du nome. Seulement à ce fonds vont se mêler des éléments sémitiques et d'une civilisation vraisemblablement plus développée. La fusion politique opèrera le brassage de tous ces éléments. Vers 3.300 il ne reste plus en présence dans la vallée du Nil que deux royaumes indépendants et d'ailleurs fortement constitués, celui du Sud et celui du Delta. Le légendaire Ménès, roi du Sud, conquiert le royaume du Nord, et par l'unification définitive de tout le pays, fonde la monarchie pharaonique.

Tout ce changement politique n'a causé aucun tort aux anciens dieux. Le nouveau pouvoir s'est fait une règle de prendre en charge les obligations de ses prédécesseurs. L'ancien dieu est resté dans sa ville le dieu suprême, le seigneur incontesté de son nome. Ce sera le rôle des écoles théologiques, des légendes populaires, de la mythologie et de la politique de pratiquer les fusions, les dédoublements, et aussi les disparitions qui se révèleront nécessaires. La politique jouera toujours là un rôle prédominant, parce que toujours et nécessairement la divinité de la ville royale tendra à prédominer par la splendeur de ses temples et la ferveur extérieure de son culte. Notons, d'ailleurs, que la chose se révélait d'autant plus aisée que la religion égyptienne n'a pas de *credo* qui s'impose, elle n'est pas une religion dogmatique, mais une religion cultuelle qui se préoccupe avant tout des rites et des cérémonies, pour rendre au dieu du pays l'hommage qui lui est dû et ainsi mériter ses faveurs , peu importe l'idée que l'on se fait de la divinité, l'important est de ne pas s'écarter dans le culte des formes traditionnelles.

Parmi les révélations que M. D. nous apporte sur la religion égyptienne, il convient de souligner son chapitre sur le monothéisme égyptien. Ainsi donc, la vallée du Nil, le pays auquel Hérodote reprochait d'adorer les bêtes, aurait connu et adoré un Dieu unique, créateur du monde et règle de morale. M. Drioton le prouve par de nombreuses citations empruntées aux livres sapientiaux des scribes, comme aux maximes que les hauts fonctionnaires faisaient graver sur les scarabées qui leur servaient de sceaux.

De tous les textes cités il résulte :

— 1° qu'une véritable doctrine monothéiste est attestée en Egypte par des documents dont les plus anciens remontent à l'Ancien Empire (2 778-2 423);

— 2° que cette doctrine s'est conservée vivante d'un bout à l'autre de l'époque pharaonique, puisqu'elle a inspiré sans discontinuer de nouvelles œuvres littéraires ;

— 3° qu'elle était principalement conservée par les livres de sagesse enseignés dans des écoles de scribes, mais que l'effet de cet enseignement se faisait aussi sentir dans les classes cultivées ;

— 4° que jamais cette doctrine n'a été jugée en contradiction avec le polythéisme ambiant, mais qu'elle s'est toujours pratiquement conciliée avec lui d'une façon parfaite.

— 5° Un tel équilibre entre ces doctrines contradictoires n'a pu seulement se réaliser, étant donné la mentalité conservatrice des anciens Egyptiens, que parce qu'elles étaient toutes les deux appuyées par une tradition vénérable.

En résumé, la religion égyptienne officielle a toujours été un polythéisme, sollicité par le monothéisme philosophique de ses fidèles. Chez les plus éclairés de ceux-ci, la religion personnelle a été le plus souvent entachée de polythéisme.

Il est à souligner cependant, que ce syncrétisme ou mieux, cette tendance au syncrétisme, n'a pas empêché l'Egypte d'avoir ses mystiques. A priori d'ailleurs, on ne peut pas admettre qu'une religion qui a inspiré tant d'œuvres d'art, de stèles de dévotion, d'hymnes et d'écrits religieux, n'ait pas été animée par un grand courant de ferveur, générateur inévitable de mystique. Certains ont eu le sentiment de l'amour de Dieu, clef unique de la bienveillance de Dieu pour l'homme, et sur un scarabée M. Drioton a déchiffré cette formule :

> « Le favori de Dieu est celui qui l'aime
> Dieu aime celui qui l'aime
> Dieu aime seulement celui qui l'aime. »

Sans doute, le peuple est tenu à l'écart des temples et le culte célébré quotidiennement dans les sanctuaires n'est pas accessible aux simples fidèles, mais une piété vraie règne aussi parmi les pauvres gens. D'humbles stèles expriment le repentir des fautes commises, le pécheur s'accuse publiquement de ses crimes, tandis que, sur d'autres stèles, les actions de grâces ont un tour spontané qui permet de reconnaître les effusions authentiques d'une piété personnelle.

Le malheur, c'est qu'au cours des siècles, la magie s'est de plus en plus imposée à la religion. Sans doute elle n'existait pas dans les temples officiels, mais la religion funéraire est basée sur elle, puisque seule, par ses formules et ses rites magiques, elle peut assurer la destinée de l'âme dans l'autre monde. De là, la magie se répandra dans toute la vie courante, et, à l'époque ptolémaïque, la vallée du Nil deviendra le pays des mages et des astrologues.

Après une dernière partie consacrée aux croyances et aux coutumes funéraires, M. D. tire ses conclusions auxquelles on ne peut que donner un plein assentiment.

En fait, nous avons là une religion sans livres sacrés ni autorité doctrinale. Rien qui ressemble à la Bible et au Coran. Aucune autorité doctrinale n'est jamais intervenue pour réduire à l'unité pratiques et croyances. Sans doute, comme l'A. l'a démontré, il a existé dans l'Egypte ancienne une idée de Dieu très pure et appuyée sur une forte

tradition. On pourrait d'ailleurs se demander qu'elle en est l'origine : legs sans doute d'un monothéisme de nomades du désert, sédentarisé avec eux dans les villes, et nous rejoindrions ici l'idée du P. Schmidt sur l'origine de l'idée de Dieu. Plus tard, à certaines époques, sous Akhenaton par exemple, une activité intellectuelle et philosophique plus intense a pu tenter d'assurer la victoire de ce monothéisme agressif, mais la tradition polythéiste était trop forte pour lui permettre de s'imposer. Tout au plus la théologie égyptienne aurait - elle pu tenter le compromis de l'hénothéisme, un seul grand Dieu supérieur aux autres. Toutes ces tentatives faites dans ce sens n'ont abouti qu'à une sorte de panthéisme divin selon lequel tous les dieux étaient assimilables les uns aux autres et se trouvaient être, à des degrés divers, des manifestations d'un Dieu unique.

M. Drioton termine son étude par ces mots sur lesquels il convient d'attirer spécialement l'attention, parce que, à mon avis, ils sont absolument révélateurs de la pensée égyptienne :

« On ne doit pas non plus oublier que la pensée égyptienne se mouvait dans d'autres horizons que la nôtre et que le monde auquel elle appartenait, n'avait pas les mêmes disciplines intellectuelles. Le cycle de la préhistoire dont elle relève encore, tenait les traditions, toutes les traditions, en respect sacré. C'est en effet, en les créant et en les maintenant intangibles pour assurer et transmettre les progrès réalisés, que l'humanité avait réussi à sortir de la barbarie et à se garantir d'y retomber. Ce respect absolu de la tradition, qui a toujours arrêté dans son développement la pensée religieuse égyptienne et l'a maintenue dans une impasse, n'était en somme que la méthode caractéristique du vieux cycle de la civilisation préhistorique auquel tant d'autres indices démontrent que la culture égyptienne a encore appartenu. »

Cette vue sur la persistance des idées préhistoriques, entachées par ailleurs de prélogisme, s'applique également à beaucoup d'autres religions, et c'est ainsi seulement que peuvent s'expliquer nombre de gestes, de rites, de symboles qui semblent détonner dans une religion extérieurement plus évoluée.

* *

L'étude que M. E. Demargne a consacrée aux religions préhelléniques est un peu courte. Le distingué professeur de la Sorbonne a heureusement distingué entre une religion minoenne, celle des Crétois, des non Indo-Européens, apparentés aux Asianiques, et celle des Achéens, les premiers Grecs, et qui, à mon avis, mêle à des traits minoens des traits indo-européens. Ce dernier paragraphe est un peu court. Il y avait pourtant beaucoup de choses à dire, car enfin, Agamemnon, roi d'Argos ou de Mycènes, s'il est un Achéen, est aussi un mycénien, et il est incontestable qu'Homère nous a conservé des traits d'une religion préhellénique qui, en nombre de points, se rattache à la Crète.

* *

Heureusement le P. E. des Places, S. J., apporte le trait d'union et, dans son paragraphe sur la religion d'Homère, sépare soigneusement les éléments proprement grecs de ceux qui semblent d'origine minoenne. Zeus est incontestablement un européen, mais Héra, Athéna sont très vraisemblablement des Crétoises, et bien d'autres encore. Il aurait pu en allonger la liste, car Britomartis, Dictynna sont aussi des minoennes.

Peut-on dire avec M. Mazon que les poèmes d'Homère sont aussi peu religieux que possible ? Le R. P. proteste avec raison que le vieil aède n'a cessé, malgré les obscurités ou les tares de la mythologie qu'il acceptait ou chantait, de se mouvoir dans le commerce de la divinité.

Dans cette religion grecque, mal débarrassée des langes de ses origines primitives, Hésiode introduit une morale légaliste, une vertu sans élévation, mais la Justice, fille de Zeus, constitue cependant le facteur d'une moralité à la fois divine et humaine. Le progrès est décisif.

Quiconque a lu ces premiers penseurs qu'on appelle les présocratiques, et l'on sent que le P. des Places les connaît à fond, n'a pu qu'être frappé par la profondeur de leur pensée et l'intensité du sentiment religieux qui les anime. Ils ont contribué à poser le problème de Dieu. Visionnaires de génie ils ont préparé la philosophie platonicienne. L'orphisme est d'abord une littérature, d'ailleurs inauthentique. Il est surtout un genre de vie, une éthique, qui tend à la déification de l'homme. Il se pourrait que le Pythagorisme ait travaillé sur un orphisme préexistant. Il lui a emprunté la croyance au dualisme de l'homme, l'abstinence de tout ce qui a vie, et la purification, au moins rituelle, de l'âme. On peut d'ailleurs admettre que ce sont les communautés pythagoriciennes qui ont contribué pour une grande part à répandre les idées orphiques. Faut-il aller plus loin et admettre une religion orphique ? Le R. P. ne le croit pas, et il a raison. Parlons plutôt d'une atmosphère pythagoricienne. Elle a apporté aux Grecs l'idée de l'origine divine de l'âme et de sa supériorité sur le corps, de sa survie heureuse ou malheureuse. Sur Homère, c'était un progrès magnifique.

Les mystères d'Eleusis soulignent également un effort vers le spirituel et Nilsson leur sait gré d'avoir développé la piété dans un peuple de haute civilisation. Il ne s'agit pas pour les initiés d'apprendre quelque chose mais d'éprouver des émotions qui spiritualiseront un lourd passé, et ainsi, d'accéder à l'idée d'une Beauté divine, qui sera le lot du myste après la mort.

Si le mystère de la Pythie à Delphes n'avait été que ce que nous a révélé son dernier historien, M. Amandry [1] on ne s'expliquerait guère l'influence de Delphes dans l'histoire grecque. On n'y venait pas seulement pour consulter le dieu sur les questions les plus variées, on y écoutait surtout Apollon, le dieu de la pureté et de la lumière. On y apprenait à se connaître soi-même, c'est-à-dire connaître sa condition d'homme, savoir que notre âme est à la fois unie à Dieu et séparée de lui, proche et éloignée de lui. Il y aura donc à Delphes deux courants, le premier comporte des observances rituelles et des règles précises de morale, tandis que le second tendra à se rapprocher toujours plus de Dieu, Apollon et Dionysos.

La période classique se trouve marquée par les grands tragiques, par Aristophane, Socrate et Platon.

Sans doute les dieux sont les dieux, mais loin

[1] P. Amandry. *La mantique apollinienne à Delphes*. Paris, 1950.

d'être les tyrans qui auraient tous les droits, ils ont au-dessus d'eux la Justice ; les hommes sont les frères ou les fils des dieux ; un équilibre s'impose donc, qui est la réconciliation entre le ciel et la terre. Telle est la leçon des grands tragiques. Aristophane parodie les tendances nouvelles, mais il reste fidèle au passé. En fait la liesse populaire est un hommage à un sentiment religieux réel et profond. Ces tendances nouvelles, nous allons les retrouver dans Socrate. Sans doute, il admet la foi traditionnelle, mais les questions qu'il pose sont si nouvelles qu'elles déconcerteront ses contemporains et amèneront sa condamnation à mort. Sa religion intérieure était profonde, et peut-on refuser une authentique élévation de l'âme vers Dieu à ce contemplatif qui restait à méditer de longues heures ? Avant tout obéir à Dieu, dira Socrate à ses juges (*Apol.* 29 d., 3) comme saint Pierre le dira aux siens (*Act.*, IV, 29). Une voix intérieure, que le philosophe appelle son « démon », le représente dans son âme. Ce n'est pas un dieu nouveau, mais sans aucun doute le Dieu inconnu que saint Paul annonçait aux Athéniens. La philosophie de Platon conclura en face du polythéisme traditionnel que si ce polythéisme officiel laisse une incertitude sur la conception de Dieu, il n'exclut pas cependant la notion au moins confuse d'un Dieu unique. Pourtant, au milieu de ces incertitudes un devoir reste clair : imiter Dieu, s'efforcer de lui ressembler, tel est le but de la morale religieuse. Aristote dira : « Autant qu'il est possible, se faire immortel ». Plus tard le christianisme conviera l'homme à prendre les sentiments de Dieu.

La troisième et dernière partie est consacrée à l'époque hellénistique. L'auteur y étudie la religion des premiers stoïciens, l'invasion du fatalisme, de la superstition et de la magie, la pensée religieuse grecque au seuil de l'ère chrétienne, Plutarque et Epitecte. Ce serait dépasser les limites d'un simple compte rendu que de s'attarder sur ces chapitres qui rejoignent le christianisme. Qu'il suffise de dire que, si les anciens dieux ont encore le monopole du culte, ce culte officiel satisfait de moins en moins les âmes qui appellent le salut et la délivrance. De là le succès des religions à mystères, en attendant que le Christ vienne en plénitude combler ces aspirations.

Je ne sais ce qu'il faut admirer le plus, de la richesse des bibliothèques que possèdent les R. P. Jésuites, il n'y manque rien, pas même ce petit numéro d'une revue rarissime où un érudit a donné, par charité, un commentaire autorisé d'une inscription grecque, ou de la maîtrise avec laquelle le R. P. des Places a su utiliser ces richesses !

* *

M. Pierre Fabre, ancien membre de l'école de Rome, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg, avait déjà publié dans *l'Histoire Générale des Religions* de Quillet une importante étude sur la religion romaine. Il la reprend dans le présent volume de *l'Histoire des Religions*, mais sur un plan légèrement différent. En voici la disposition générale :

Introduction : Les origines. Les peuples de l'Italie ancienne. Les éléments de la religion romaine primitive.

Première partie : L'ancienne religion romaine : 1° Les dieux officiels ; 2° Les fêtes et les divinités de l'ancien calendrier ; 3° La religion domestique ; 4° Le culte.

Deuxième partie : 1° La religion sous la République ; 2° La religion sous l'Empire.

Travail parfaitement au point et qui n'oublie rien d'important. Çà et là un paragraphe révélateur et qui montre que l'auteur n'est pas seulement un historien, mais aussi un historien des religions parfaitement informé. Je signale un tout petit passage sur le sens du sacré chez les Romains et où l'auteur souligne, chez ces Romains, le sens de la dépendance de l'homme en face des puissances qui le dominent. M. Fabre élève avec raison quelques réserves sur les vues de M. Dumézil relatives à une idée qui est chère entre toutes à l'éminent professeur du Collège de France, à savoir : pour lui les Indo-Européens distinguent dans la religion trois fonctions essentielles, la Souveraineté, la Force et la Fécondité, la première assurant la direction aussi bien magique que juridique des choses, la seconde pourvoyant à la défense et à l'attaque, la troisième susceptible de spécifications nombreuses qui concernent aussi bien la reproduction des êtres que leur santé ou leur enrichissement. Je crois que M. Fabre est dans le vrai lorsqu'il souligne que ces brillantes hypothèses n'ont pas convaincu tout le monde et je rappelle en particulier qu'elles ne se justifient pas chez les Grecs, qui sont pourtant des Indo-Européens authentiques. Il conviendrait également de faire remarquer le chapitre sur la fin du paganisme romain et le paragraphe sur les vieux rites baptisés. Nos apologistes et aussi nos adversaires pourraient y prendre quelques bonnes leçons.

En résumé, ce 3e volume de *l'Histoire des Religions* constitue une réussite. Elle est due à la science parfaitement informée et magnifiquement équilibrée des différents auteurs. Je ne connais en aucun pays des études qui puissent valoir celles de M. Drioton, de M. Demargne, du R. P. E. des Places et de M. Fabre.

* *

Jacques CHEVALIER. — **Histoire de la pensée. 1° La Pensée antique.** — In-8 de 761 p. — Paris, Flammarion, 1955.

Le R. P. des Places est un helléniste et un historien. M. J. Chevalier est un philosophe. Sur ce terrain de la pensée tous les deux vont se rencontrer, parce que tous les deux estiment que c'est de la Grèce du VIe siècle avant J.-C. que l'on peut et que l'on doit partir si l'on veut retracer l'histoire de la pensée humaine. N'est-ce pas des Grecs que date la recherche méthodique de la sagesse et de la vérité ? Cependant parce que les deux auteurs se placent à un point de vue différent, il est bon de reprendre à son tour l'enquête de M. J. Chevalier et de noter les conclusions qu'il en tire.

Il est évident que, par delà Homère et les présocratiques, il existe un soubassement sur lequel repose la pensée religieuse primitive : il y eut des croyances et des mythes qu'il convient de ne pas négliger, et c'est pourquoi, avec juste raison, M. Ch. consacre nécessairement quelques pages aux origines de la pensée humaine, et à quelques doctrines, non pas seulement philosophiques, mais en

même temps religieuses, l'Egypte, l'Iran, l'Inde, la Chine, l'apport définitif d'Israël. Le lecteur trouvera là quelques formules heureuses : « Le sens de l'invisible réalité cachée derrière les apparences sensibles, ou si l'on veut, le sens de l'écart existant entre ce que l'on voit et ce qui est, toute la recherche humaine ». Mais ce n'est pas là l'apanage de la philosophie, ni le privilège des sages. Il est le constitutif de la raison humaine. Il faudra donc arriver à distinguer le signe de l'objet signifié et, sous telle manifestation, saisir la manifestation du sacré, c'est-à-dire d'une force intelligente qui domine l'homme, et dont l'homme se sent dépendant.

Les Egyptiens l'ont compris et, dans leur élite, certains sont montés jusqu'au monothéisme. En dépit de certaines vues, qui semblent superficielles, je ne crois pas que Chinois et Hindous soient jamais parvenus à cette idée d'un Dieu unique. C'est d'Israël, par contre, que nous vient l'apport définitif : un Dieu personnel, unique, créateur et maître de l'univers, l'homme fait à son image et à sa ressemblance, et qui pourtant se distingue de sa cause. Mais Israël est resserré dans son étroite Palestine et c'est pourquoi le monde n'a pas compris à cette époque la pensée profonde, le message qu'il apportait. Elle n'entrera pleinement dans le patrimoine de l'humanité qu'avec le christianisme, lorsque le monde gréco-latin aura permis de dégager de la préhistoire et de sa mentalité prélogique les fondements rationnels de la pensée religieuse.

Les historiens de la philosophie sont unanimes à faire ressortir le génie des présocratiques. Ils ont purifié la notion du divin, ils ont abouti à la notion d'un Tout, seul immuable, immobile, éternel, qui domine tout, même les dieux subalternes : mais ce Dieu vrai, ce seul Dieu au sens propre du terme, quel est-il ? Ne serait-ce pas pour eux le monde lui-même. Et voici la pensée grecque engagée dans une impasse, le monothéisme et le panthéisme naissant ensemble, étroitement unis, avec leurs suites nécessaires, le scepticisme critique, le discrédit croissant de la religion traditionnelle, le foisonnement des doctrines, qui faute d'une norme qui permet de départager, fait sombrer les esprits dans l'anarchie.

Ce serait l'échec sur toute la ligne si Socrate n'intervenait pour redresser l'intelligence, et cela grâce à un bon sens merveilleux que guide un sens moral profondément religieux. Un mot le dépeint. Le Sage vient d'être condamné à mort, il s'adresse à ses juges : « Athéniens, je vous sais gré et je vous aime ; mais j'obéirai à Dieu plutôt qu'à vous ». Que lui manquait-il donc pour être élevé jusqu'à la sainteté chrétienne ? M. J. Chevalier nous le révèle : il lui manquait d'abord une vue nette et complète de Dieu. Le Dieu des Grecs est enfermé dans le Cosmos : il l'ordonne, mais il ne l'a pas fait, il n'en est pas le maître absolu. Ne connaissant pas Dieu comme créateur et créateur par amour, l'homme ne se connaît pas lui-même en tant qu'homme, dans sa destinée et dans sa foi propres et individuelles, avec sa faiblesse et ses limites où se marque, mieux que dans sa grandeur d'homme, le secret véritable de sa force qui est en Dieu. Voilà en définitive ce qu'il a manqué aux Grecs de savoir et de pratiquer. Ils n'avaient pas encore compris que l'on reçoit l'ordre de Dieu, non pas en se raidissant ou en se soumettant comme on subit l'inévitable, mais avec amour et avec joie comme un gage de la volonté de Dieu sur l'homme, et aussi comme une preuve de son amour pour lui.

Le divin Platon poussera plus avant les vues géniales de son maître : la vie présente n'est qu'une préparation à la vie plus pure, que l'homme goûtera au séjour des bienheureux. Pour cela il faut suivre et imiter Dieu autant qu'il se peut.

Mais quel est ce Dieu ? Le Bien ou l'Un, l'Etre absolu ou parfait, source de la Justice, de la Sagesse, de la Science et de la Beauté, principe et fin de toutes choses, et qui produit par sa réflexion le modèle lui-même sur lequel sont faites toutes choses. O Dieu des philosophes, s'écrierait Pascal, ce n'est pas encore un Dieu qu'on peut aimer, et l'esclave, qui dans la cave tourne la meule, n'y pouvait rien comprendre. Platon a disposé au christianisme, reconnaît Pascal, il a amorcé la recherche sans fin de ce Bien situé au-delà de tous les horizons humains, il ne l'a pas donné.

Les stoïciens et les sceptiques ne le donneront pas davantage, mais Plotin accentuera ce désir de Dieu et cet élan vers lui. Il donnera à la pensée grecque son épanouissement, il en fera une religion qui use de l'intelligence pour aller au-delà d'elle. Mais Plotin avait une vue exagérée de l'indépendance de l'âme et de ses pouvoirs d'intuition. Il pensait pouvoir, à l'aide des concepts humains, scruter les profondeurs de Dieu, que l'esprit de Dieu peut seul pénétrer (I Cor., II, 12) ; il croyait se suffire ; mais pas plus que l'orgueilleuse doctrine du Portique il n'indiquait à l'âme le moyen de se dépasser ainsi elle-même par le recours à une puissance intérieure sans doute, mais infiniment supérieure, dont l'assistance et le don sont pure libéralité.

Ainsi le mouvement génial de la pensée grecque n'aboutit qu'à un échec. Plotin aura pour successeurs Porphyre et Jamblique, l'époque où règnent la Fortune, la Chance (*Tyché*), les religions de salut avec Bel, Isis et Sérapis, la divinisation de l'homme, puisqu'Alexandre accepte de passer pour un dieu, l'astrologie, la magie et la théurgie. Les âmes de bonne volonté aspiraient à une vie divine, le chemin semble perdu. Il faudra le Christ sauveur et rédempteur, le messie attendu, pour retrouver la voie et y engager l'humanité.

« *Histoire de la pensée !* » n'est-ce pas, plutôt, une « histoire de l'élan de l'homme vers Dieu »... Pour écrire ce livre il fallait que l'auteur ait derrière lui quarante-cinq années d'études, d'enseignement, de méditations, une connaissance approfondie de tous les textes religieux et philosophiques grecs, et surtout cette vibration qui fait qu'un esprit s'accorde à la pensée des autres pour la mieux saisir pour aller au delà du mystère et le comprendre plus pleinement. Lisez cet ouvrage. Il est de grande classe. Il ne vous apprendra rien sur la religion populaire, mais il vous montrera dans l'élite du monde grec la religion et son évolution.

* *

Annuaire du Monde Musulman. Statistique historique, sociale et économique, rédigée par Louis MASSIGNON. 4e édition, révisée et mise à jour avec le concours de V. MONTEIL. — In-8 de

XVI-429 p. — Paris, Presses universitaires de France, 1955.

Que voilà donc un livre qui rendra de services non seulement à ceux de nos confrères qui sont établis en pays arabe, mais à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à l'Islam !

La première édition date de 1923. Depuis lors plusieurs éditions s'étaient succédé qui n'avaient apporté que peu de changements si bien qu'une nouvelle édition s'imposait, qui tînt compte des changements apportés par la dernière guerre dans la situation mondiale de l'Islam. A elle seule, cette constatation marque l'intérêt qui s'attache à ce volume où se trouve réuni et condensé le maximum de renseignements sur la situation et l'influence actuelle de la religion musulmane, aussi bien dans les pays proprement musulmans que dans ceux où n'existeraient que des communautés minoritaires.

L'auteur, M. Louis Massignon, ancien professeur au Collège de France, directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, a été beaucoup aidé par M. V. Monteil dont les incessants voyages ont contribué pour une large part à la précieuse documentation de l'ouvrage.

Les auteurs étudient successivement l'Arabie, l'U.R.S.S., la Chine, les pays malais, le continent indien, Pakistan. Inde, Ceylan, l'Afghanistan, l'Iran et la Turquie, le Proche Orient arabe avec la Syrie, le Liban, la Jordanie, l'état d'Israël, l'Afrique avec l'Afrique du Nord, l'Egypte et le Soudan, l'Afrique Occidentale et Orientale française, l'Europe et la Diaspora.

Pour chacun des territoires étudiés, ils présentent une énorme documentation dans un ordre à peu près invariable :

1° Peuplement : situation, superficie, villes principales, répartition ethnique, langues et islamisation.

2° Gouvernement : constitution, partis politiques et budget.

3° Administration centrale, régionale et culturelle : justice, armée, presse, instruction publique, hygiène et santé.

4° Travail et production : Agriculture, industrie, communications et commerce, monnaies, poids et mesures, crédit, arts et lettres.

Nous avons là un manuel de documentation pratique où le lecteur trouvera instantanément les plus récentes indications statistiques dont il pourrait avoir besoin.

Quelques remarques apporteront la preuve de l'attention avec laquelle nous avons parcouru ce volume.

Ibn Saoud, le fondateur du royaume sa'oudite est mort en 1953. Comme un vrai wahabite, il est enterré en plein désert sous un monceau de pierres. Il avait comme conseiller Sir Saint John Abdallah Philby, un Anglais devenu musulman et dont les explorations en Arabie ont rendu le nom célèbre. Philby vient d'être expulsé d'Arabie par le prince Fayçal, un des fils d'Ibn Sa'oud. Les renseignements que je possède sur le Hedjaz me rappellent la réflexion du grand historien berbère Ibn Khaldoun sur les Almohades et les Almoravides : « Un premier roi crée le royaume, le second le conserve, un troisième le détruit ».

Quoi qu'en pensent les distingués auteurs, il y a encore des chrétiens arabes en Jordanie, on pourrait, par exemple, citer la tribu des Azeizat qui habite Madaba. — Les quelques lignes consacrées aux Sikhs, cette secte indienne et musulmane du Penjab sont absolument insuffisantes, de même que les renseignements donnés sur les Yézidis (prétendus adorateurs du diable), les Druzes et les Musulmans du Mzab. — Il n'y a pas un mot sur les Touaregs et c'est dommage. — Le rôle et l'importance des Berbères dans l'Afrique du Nord, ils vont de l'île de Djerba au sud de la Tunisie jusqu'à l'oued Dra'a au sud du Maroc, est systématiquement minimisé. — Il eût été utile de dire un mot de ces clans juifs de l'Atlas, clans berbérisés et qui pratiquent un culte où se retrouvent à la fois des éléments juifs, des éléments musulmans, et des traits empruntés au vieil animisme des Berbères. — Les tables sont insuffisantes et on regrettera de ne pas trouver dans ce volume, par ailleurs si plein de choses, des cartes qui indiquent au lecteur où se trouvent par exemple la Côte des Pirates, le Qatar ou les Républiques Fédérées de l'U.R.S.S.

Mais il est un point qui nous semble plus grave. Tout le monde sait, en France, que M. Massignon est arabophile au suprême degré. C'est son droit et nul ne le lui conteste. Ce n'est pas une raison pour se montrer injuste envers la France et la civilisation chrétienne. N'oublions pas la situation des Coptes en Egypte, la xénophobie du Hedjaz ou de l'Egypte même révolutionnaire, la façon dont, dans l'Aurès, sous la pression des Ulémas, des chrétiens ont été égorgés rituellement. Rappelons-nous que dans l'Arabie Séoudite l'esclavage sévit encore et, d'une façon générale, la condition de la femme dans l'Islam, condition basée sur le Coran lui-même, etc...

Il fallait dire ces choses pour bien marquer que, si ce manuel de documentation pratique est appelé à rendre les plus grands services, il conviendra dans certains cas de se méfier de l'esprit qui anime quelques jugements.

* *

Henri LHOTE. — **Les Touaregs du Hoggar.** — In-8 de 467 p., 58 figures, 5 cartes et 32 photographies. — Paris, Payot, 1955.

Au cœur de l'Afrique, dans l'une des régions les plus inaccessibles du Sahara, sur le plateau du Hoggar, amas de pics arides et déchiquetés, vit une des populations les moins connues de la terre, les Touaregs.

Il y a quelque dix ans, M. Henri Lhote, attaché au Musée de l'Homme, chargé de missions au Centre National de la Recherche Scientifique, avait publié sur eux une monographie du plus haut intérêt. Depuis lors, il a effectué dans le Hoggar deux nouveaux ouvrages qui lui ont permis de compléter sa documentation, et en particulier d'écrire quelques chapitres entièrement nouveaux sur les origines, la préhistoire et la religion de cette race. Elle vit hors du temps, protégée par sa rareté même, sa solitude et l'immensité de l'espace.

Tout d'abord il convient de faire justice d'une légende. Y a-t-il chez eux cette noblesse de grands seigneurs, ce culte de la poésie que les romanciers leur attribuent ? Le P. de Foucauld lui-même a été quelque peu trompé à leur égard. Disons qu'il s'est illusionné ! Il avait emmené en France un jeune targui Ouksem ag-Chikkat, il en avait fait l'hé-

ritier des quelques biens qu'il possédait à Tamanrasset. Tout cela n'a pas empêché les Touaregs de la tribu des Dag Rali de s'associer aux assassins du Père et Ouksem, quelques temps après la mort de l'ermite, de se joindre à la dissidence. Depuis lors, le jardin créé sur les conseils du Père a été abandonné. Tout dernièrement, les campements indigènes ont refusé aux Petites Sœurs du Père de Foucauld de s'installer près d'eux. Pasteurs, ils sont comme aux temps bibliques, ils ne veulent pas d'une autre vie, mais beaucoup regrettent les rezzous et les franches lippées que le pillage leur permettait. L'*Ahal*, la réunion plus ou moins musicale et littéraire est toujours en honneur, mais l'*Asri*, la réunion licencieuse qui rassemble tous ceux qui n'ont aucune attache matrimoniale, a toujours et plus que jamais la faveur des Touaregs.

D'où viennent les Touaregs ? Eux-mêmes n'en savent rien et ne s'en préoccupent pas. Ils savent cependant que, s'ils sont réunis par une unité ethnique qui en fait un groupe humain très différencié, chacune de leurs tribus est sortie d'un pays différent. Leur langue les apparente à la grande famille berbère, avec laquelle ils ont en commun de nombreux traits de mœurs, mais il est certain que leur isolement dans le Sahara remonte très loin dans le passé. Par contre, on doit admettre que les tribus fixées dans le Hoggar ont dû venir dans les temps historiques rejoindre des tribus plus anciennement fixées au désert. On en verra une preuve dans ce fait que l'alphabet touareg, le tifinâgh, d'après les recherches de nos savants, ne peut avoir qu'une origine orientale, due aux migrations qu'implique cette parenté.

Ce fond berbère se rattache à l'ancienne race méditerranéenne qui se retrouve chez les Lybiens de la Cyrénaïque. Aussi loin que l'on remonte dans l'antiquité, elle manifestait son instinct batailleur par des incursions sans cesse renouvelées contre l'Egypte. Le coup fait, les pillards se retirent dans leurs montagnes avec leur butin et leurs prisonniers. Par ailleurs la défaite des Hyksos vers le milieu du second millénaire av. J.-C. amènera la présence dans la population saharienne de types berbères-touaregs avec des yeux bleus, des cheveux et un teint clairs. D'où viennent ces éléments blonds ? Peut-être aussi de Grèce et de Crète à travers la Méditerranée.

Ces Lybiens nordiques se joindront aux Peuples de la Mer qui, au XIII[e] siècle av. J.-C., attaqueront l'Egypte. Nous avons là une immense migration européenne, peuple en marche, avec femmes enfants, serviteurs, trésors et qui cherche des terres. Elle sera repoussée par Merenphtah (1227), mais d'autres vagues se succèderont, et il est certain que nombre de ces envahisseurs se sont installés sur la frontière ouest du Delta, en Cyrénaïque, tandis que d'autres se sont enfoncés dans le Sahara.

Tout ce magma de populations, Hérodote nous le dépeint au V[e] siècle. Ce sont les Lotophages au fond de la Grande Syrte, les Garamantes dans le Fezzan, les Atarantes et les Atlantes [1] dans le Hoggar, etc...

A l'énumération des tribus, l'historien grec a joint de nombreux détails sur les mœurs, la manière de se vêtir, de se coiffer, de se nourrir des populations lybiennes. Ils ont d'autant plus de valeur que, dans bien des cas, nous les retrouvons chez nos Touaregs. Les auteurs grecs postérieurs, les auteurs latins et arabes, les recherches anthropologiques confirment ces données. En fait, des « brigands garamantes » de Pline, aux « pillards et aux voleurs » de Léon l'Africain et aux « vauriens » d'Ibn Batoutah il y a unanimité pour placer les vrais Touaregs dans le massif du Hoggar et reconnaître dans ces gens les descendants des Lybiens Garamantes avec tout ce qui se cache sous ce nom de Berbères et d'émigrants venus de tous côtés.

Les Touaregs sont aujourd'hui musulmans, mais leur islamination, relativement récente, demeure très superficielle.

Au cours de ces dernières années les explorateurs ont découvert au Sahara Central de nombreuses gravures et peintures rupestres. De leur examen, on peut conclure qu'à ces époques très éloignées le culte de la fécondité était en honneur et que des danses rituelles avaient lieu pour des cérémonies d'initiation. Certaines idoles ont été trouvées qui ont la forme d'un taureau et nous savons par un auteur byzantin, Corripos, que ces idoles, à certaines époques, étaient arrosées de sang. Plus tard le culte du taureau s'est adjoint celui du soleil et des astres, mais il ne semble pas que la religion punique ait pénétré jusque chez les Touaregs.

Y a-t-il eu une christianisation quelconque du Hoggar ? Quelques-uns l'ont prétendu en se basant sur les motifs décoratifs où la croix est souvent représentée, poignées de poignards et d'épées, pommeaux de selles. Des recherches qui ont été entreprises, il résulte que les armes ne remontent pas au-delà du XVI[e] siècle de notre ère. Quant au rite qui consiste à tracer une croix ou à placer deux morceaux de bois en forme de croix sur certains objets, il résulte, de l'enquête de M. Lhote, que ce rite n'est pas spécialement touareg, il est répandu dans tout le monde musulman saharien et surtout chez les marabouts qui se livrent plus ou moins à la magie. Le croisement de deux morceaux de bois est le signe rituel le plus commun de la barrière, de l'interdiction et, par amplification, de la protection.

Sans doute en 659 les Garamantes du Fezzan signent un traité de paix avec l'empire byzantin et déclarent se convertir à la foi chrétienne, mais la propagande religieuse n'a été trop souvent qu'une des formes favorites de l'expansion de Constantinople et de nombreux indices nous apportent la preuve que ces conversions, surtout politiques, étaient sans aucune conviction. Elles ne duraient qu'autant que les intérêts politiques restaient en accord avec les intérêts personnels.

On s'est demandé ce que signifie le port du voile chez les Touaregs. Il n'est pas autre chose que la permanence d'un tabou spécial de la bouche. Il convient de la protéger contre les mauvais esprits et les impuretés. Ce rite du voile n'est pas pratiqué par les femmes et il s'est transformé petit à petit en un rite de respect, de politesse et de convenance [2].

[1] Qu'on veuille bien ne pas s'y tromper. Les seuls Atlantes qui ont jamais existé ont été ceux qu'Hérodote a situé dans le Sahara Central. L'origine de leur nom nous échappe, mais ils ne devaient être qu'une fraction des Garamantes, ancêtres des Touaregs.

[2] J'ai vu souvent en Orient chrétiens et musulmans

Il se pourrait que les Touaregs se soient convertis à l'Islam au cours des XI[e] et XII[e] siècles, mais il ne faut pas croire que, si les Voilés ont accepté la foi du Prophète, ils ont abdiqué quoi que ce soit de leurs anciennes coutumes païennes. Ils n'existe chez eux ni imam ni mufti, ni mosquées. Ils sont incapables de lire le Coran. Leur tiédeur religieuse est telle qu'ils ne professent presque aucun respect pour les marabouts et ils ne font pas le pèlerinage de la Mecque. Cette tiédeur n'exclut cependant pas le fanatisme et leur ignorance religieuse en fait un instrument facile entre les mains des ulémas qui en profitent pour attiser la haine du chrétien et les pousser à la guerre sainte [3].

Malgré certains progrès dûs à des influences sénoussites, les Touaregs ne sont pas libérés de leurs anciennes croyances. Leurs superstitions à l'égard des génies, des lieux hantés est encore intacte. Ils invoquent volontiers des personnages mystérieux, petits dieux du passé mal éliminés. Ils peuplent la montagne, les sources, certains arbres de génies et s'en protègent par des talismans. La consultation des morts près des anciens tombeaux est chose courante ; certaines pierres sont considérées comme hantées. La magie est toujours en honneur. Ainsi, sous un vernis musulman les Touaregs, attachés à leur passé païen, pratiquent en fait le vieil animisme berbère que l'on retrouve jusqu'au Maroc.

Albert VINCENT.

LITURGIE

Q. — L'*Ami* pourrait-il me préciser quand il est *obligatoire* de faire la solennité d'une fête qui tombe en semaine ? Des confrères prétendent qu'on est tenu de faire la solennité dans une seule église et non dans les annexes.

Or Hébert, II, p. 140-141 dit : « Il est des fêtes dont la solennité *doit* se faire un dimanche... Epiphanie. S. Sacrement, SS. Pierre et Paul, Patron du lieu... Immaculée Conception. »

« Si la fête tombe en semaine, la solennité doit être transférée à un dimanche. Cette translation est *obligatoire dans toutes les Eglises* ».

R. — I. *En France*, la solennité de quatre fêtes DOIT être renvoyée au dimanche suivant en vertu de l'indult Caprara. Ce sont : l'Epiphanie, le Saint-Sacrement, SS. Pierre et Paul, le patron *principal* de la localité (à son défaut, celui du diocèse).

Cette translation est *obligatoire* (même si, au jour d'incidence, on a chanté solennellement la messe) dans toutes les églises cathédrales, collégiales et *paroissiales*. Elle se fait par UNE seule messe CHANTÉE.

Dans certains diocèses, la solennité de l'Immaculée Conception était, jusqu'à présent, renvoyée au dimanche suivant (on peut se demander ce qu'il en sera désormais, à cause de l'élévation de tous les dimanches de l'Avent au rit double de 1[re] classe) : s'en tenir à l'indult (pratiquement, à l'ordo), car il varie selon les diocèses. Dans quelques-uns (mais pas dans tous) la solennité de l'Immaculée Conception est assimilée à celle de l'indult Caprara.

Dans les églises (paroissiales) où il y a plusieurs messes, on ne peut en dire *qu'une* de la solennité (les autres sont obligatoirement de l'office occurrent), sauf pour la solennité du patron principal du lieu où, en vertu des *Addit.*, IV, 3, il est permis, mais non prescrit, de dire, en plus, une messe *basse*.

La répétition de la messe *Cibavit* pendant huit jours consécutifs ne se produira plus, vu la suppression de l'octave de la Fête-Dieu.

II. — *Toutes les autres solennités* (mises à part celles qui seraient particulières à un diocèse : s'en tenir à l'indult) sont *facultatives*. Vous êtes libre, par conséquent, soit de les célébrer dans *toutes* vos paroisses, soit dans celle que vous préférerez, soit dans aucune.

Pour plus de détails, voyez l'*Ami* de 1951, p. 270.

Q. — A la procession du Saint-Sacrement le prédicateur de la fête a fait son sermon au reposoir avant le *Tantum ergo*. Le célébrant et les prêtres assistants étaient assis sur des chaises sur le côté. Il n'y avait pas de voile devant le Saint-Sacrement ! Est-ce conforme aux règles liturgiques ?

R. — 1° Rappelons tout d'abord que tout ce qui concerne le culte, même dans une chapelle de religieuses, est du ressort exclusif *de l'aumônier*. Les bonnes sœurs, leur supérieure en tête, n'ont qu'à obéir. L'aumônier, d'ailleurs, ne saurait s'écarter des règles tracées par le droit et doit observer rubriques et décrets.

2° Il n'est pas normal qu'on s'arrête au cours d'une procession pour entendre un sermon. Celui-ci doit avoir lieu *avant*, comme vous l'aviez prévu. Il est simplement permis, quand le trajet est long, de s'arrêter deux ou trois fois, aux reposoirs, d'encenser le Saint-Sacrement et de chanter l'oraison, — et là, où la coutume existe, de donner la bénédiction une fois ou deux (donc, pas à tous les reposoirs) : « Expositos usus alienos esse a rubricis et decretis præscribentibus ut, in supplicatione Sanctissimi Sacramenti, non adeo frequenter extra ecclesiam benedictio donetur, sed semel vel iterum duntaxat » (S.R.C., décret 3086, ad 4).

3° Quand on prêche devant le Saint-Sacrement exposé, le sermon sera court (*Instruction Clémentine*, § XXII) et *on doit* mettre un voile devant l'ostensoir. Sur ce point, voyez l'*Ami* de 1947, p. 827, et 1955, p. 13.

4° Ce bref exposé vous prouvera que la pratique indiquée a été malheureuse, car le déroulement de la cérémonie a été l'occasion de plusieurs infractions aux règles liturgiques.

se faire, lorsqu'ils baillent, de nombreux signes de croix devant la bouche. Ils empêchent ainsi les mauvais esprits de pénétrer en eux.

[3] Rappelons ce fait ignoré : Le 16 juin 1917, le maréchal des logis Piétri voit sa patrouille attaquée et anéantie par des Touaregs. Il est fait prisonnier et mis en demeure de confesser l'Islam. Il refuse, proteste qu'il est chrétien et qu'il le restera jusqu'au bout. Il est alors égorgé rituellement.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 13 septembris 1955

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : A. BORDET

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé* 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)